

RÉUNION AED AVS AP

S'INFORMER SUR
SES DROITS

(absence pour examen,
pause repas,
crédit d'heure formation,
internat, ...)

QUEL AVENIR
POUR LES AED ?

VOUS AVEZ
DES PROBLÈMES
DANS VOTRE
ÉTABLISSEMENT ?

VOUS AVEZ
DES QUESTIONS
À POSER ?

VENEZ NOUS RENCONTRER

au Centre Jean Richepin (salle 7) à Clermont-Ferrand, en face du lycée Sidoine Apollinaire
le jeudi 21 novembre 2013 (soit le matin, de 9 h à 12 h, soit l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30)

Stage académique SNES ouvrant droit à autorisation d'absence sans perte de salaire et sans rattrapage
animé par les responsables du secteur AED national du SNES-FSU et les représentants académiques
Modalités au verso

S'INSCRIRE AUPRÈS DE LA SECTION ACADÉMIQUE DE : CLERMONT-FERRAND, par mail, par téléphone ou par courrier

Qui sommes-nous ?

Le SNES (Syndicat National des Enseignements du Second degré), syndicat majoritaire dans le second degré, est un des syndicats de la FSU, fédération qui détient 3 des 4 sièges à la CCP des AED (Commission Consultative Paritaire, instance académique traitant des questions AED). Militant-e-s du SNES, nous sommes des enseignant-e-s, des CPE, des AED... en poste dans les établissements.

Nous sommes aux côtés des personnels pour assurer leur défense, tant collective que individuelle. **Vous pouvez nous solliciter en cas de besoin**, par mail à s3cle@sn.es.edu, en venant aux permanences à la Maison du Peuple à Clermont, ou en appelant le 04.73.36.01.67 de 14 h à 17 h du mardi au vendredi.

Nous sommes là aussi pour vous informer sur votre statut et vos droits. C'est pourquoi nous organisons chaque année des réunions spéciales AED auxquelles vous êtes invité-e.

Le SNES met aussi à votre disposition sa publication nationale « **AED – Connaître et défendre ses droits** ». Elle sera disponible lors du stage du 21 novembre. Vous pouvez aussi la retirer à la section académique du SNES-FSU.



L'union fait la force ! Ne restez pas isolé-e !

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous rejoignez le syndicat majoritaire dans le second degré.

La cotisation est de 38 € pour l'année pour les AED. Elle ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %. **Restent donc à votre charge à peine 13 €.** Il est possible de payer en plusieurs fois.

N'hésitez plus ! Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNES-FSU !

Contactez-nous pour tout renseignement ou adhérez en ligne :

<http://www.snes.edu/Adhesion/Adhesion/index.php>



Réunion AED du 21 novembre 2013

Cette réunion est organisée sous la forme d'un stage syndical, ce qui vous permet d'obtenir une **autorisation d'absence** pour y participer, sans perte de salaire et sans rattrapage. La seule condition est de déposer une demande au recteur sous couvert du chef d'établissement **avant les vacances de Toussaint** (30 jours avant) selon le modèle fourni ci-contre, à recopier en l'adaptant. Une lettre type est également téléchargeable sur notre site académique www.clermont.snes.edu : il vous suffira de la compléter, de l'adapter, de l'imprimer et de la signer. Il est important aussi que vous vous inscriviez auprès de la section académique du SNES-FSU (s3cle@sn.es.edu) en précisant vos nom, coordonnées, établissement(s) d'affectation et en précisant si vous souhaitez participer le matin (9 h – 12 h) ou l'après-midi (13 h 30 – 16 h 30).

La réunion aura lieu au Centre Jean Richepin, 21 rue Jean Richepin à Clermont (face au lycée Sidoine Apollinaire—tram Hôtel de Ville). Elle sera animée par les AED en charge du secteur AED du SNES national et par des militants de la section académique de Clermont. Elle est ouverte à tous les AED, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s.

L'administration ne peut pas vous demander de convocation : il n'y en a pas ! Le seul impératif est de déposer la demande d'autorisation avant les vacances de Toussaint. Contactez-nous en cas de difficultés !

MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR PARTICIPER AU STAGE DU 21 NOVEMBRE

Nom - Prénom / Grade et Fonction / Établissement

À Madame le Recteur

Sous couvert de M(1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 21 novembre 2013 matin / après-midi (2) pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Clermont-Ferrand. Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A, le

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Choisir en fonction de votre souhait de participer le matin ou l'après-midi. Vous pouvez préciser les horaires (9 h – 12 h ou 13 h 30 – 16 h 30) auxquels vous ajouterez le délai de transport pour venir au stage)